

Règlement concernant la participation aux quiz des 60 ans de Dunkerque-Port

Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation aux quiz organisés à l'occasion des 60 ans de Dunkerque-Port, déployés sur l'extranet.

Le quiz est ouvert à tous les agents actifs. Il sera proposé mensuellement sur l'extranet, à l'exception des mois de juillet et août, soit 10 sessions de janvier à décembre 2026. Chaque quiz comprendra une série de 3 questions, portant sur des thématiques différentes tous les mois. Les agents pourront participer une seule fois par mois et disposeront d'un délai de 15 jours pour valider leurs réponses.

Article 2 – Organisation

Le jeu est organisé par « Dunkerque-Port ».

Article 3 – Conditions de participation

- Le jeu est ouvert à tous les agents actifs du port, sans inscription.
- Chaque participant peut jouer une seule fois au quiz mensuel via l'extranet de Dunkerque-Port : <https://www.monextranet.dunkerque-port.fr/> - 10 quiz pour 2026.
- Chaque mois, six gagnants seront tirés au sort parmi les réponses les plus proches de la bonne solution (Cf. Article 4) et recevront un lot qui sera délivré mensuellement.

Article 4 – Modalités

- Chaque participant doit répondre à 3 questions par quiz et totaliser le plus grand nombre de bonne réponse ou être le plus proche de la bonne réponse pour participer au tirage au sort.

Article 5 – Désignation des gagnants

- Les bonnes réponses ou les meilleurs scores seront regroupés afin d'être soumis au tirage au sort. S'il y a plus de 6 bonnes réponses, la totalité de celles-ci seront soumises au tirage au sort.
- Le tirage au sort sera effectué par le département MCM. Les agents gagnants seront tirés au sort et seront annoncés le jour même. Ces derniers seront conviés à récupérer leur lot sous quinzaine.
- Un agent ne peut être déclaré qu'une seule fois gagnant sur l'ensemble des quiz. Toutefois, les 3 agents totalisant le plus grand nombre de points à l'issue des dix quiz accéderont au podium final. En cas d'égalité, un tirage au sort permettra de départager les 3 agents gagnants. Les résultats seront annoncés à l'issue du tirage au sort.

Article 7 – Données personnelles

- Si des données personnelles sont recueillies (email, nom...), elles seront uniquement utilisées dans le cadre de ce quiz.
- Aucune information ne sera conservée ni transmise à des tiers ni utilisée à des fins

commerciales.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au quiz implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 8 – Modifications

Dunkerque-Port se réserve la possibilité d'annuler, de suspendre, de modifier ou de reporter le concours à tout moment et sans préavis, pour toute raison qu'il estimera légitime